



Erilia s'engage auprès des TPE/PME en période de crise

La loi ASAP* assouplit les conditions d'accès aux marchés de travaux inférieurs à 100 000 € HT

À compter du 1^{er} mars et jusqu'au 31.12.2022, Erilia a décidé d'appliquer conformément à la loi ASAP, le relèvement du seuil de procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence pour les marchés publics de travaux à 100 K€ HT (au lieu de 40K€ HT)*. Dans cette période compliquée par la crise sanitaire, cette adaptation des procédures facilite ainsi l'accès des TPE et PME aux marchés de travaux qui seront lancés.

Sur la période 2021-2022, le montant des travaux concernés par cet assouplissement est évalué à 1 M€.

Les entreprises sont invitées à se faire référencer en créant leur compte en ligne sur l'espace « fournisseur » :

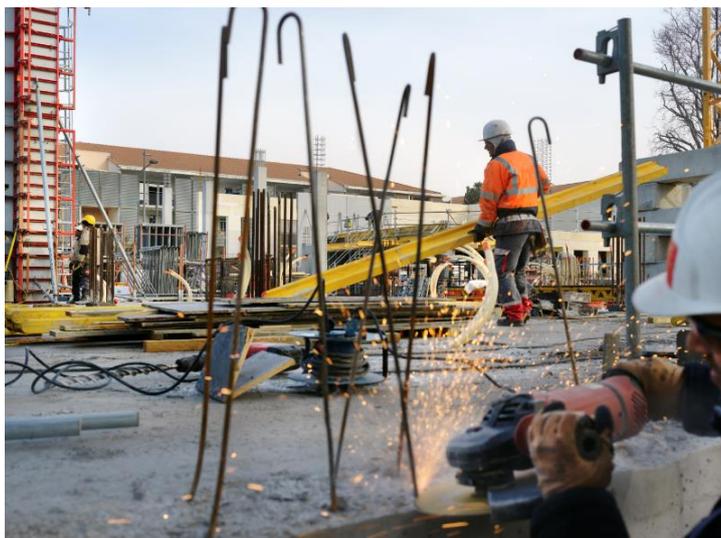
<https://www.erilia.fr/user/supplier/login>

Les TPE/PME référencées pourront ainsi être sollicitées pour répondre aux marchés de travaux lancés sans publicité ni mise en concurrence préalables. Elles pourront également créer des alertes pour les marchés publiés sur la plateforme AWS.

Les Fédérations du BTP des territoires d'implantation du patrimoine d'Erilia seront informées de cette initiative afin qu'elles la relayent auprès des entreprises locales.

En appliquant ces nouvelles dispositions, Erilia démontre sa capacité à soutenir durablement l'économie locale et l'impact décisif qu'elle produit en tant qu'acteur du logement social de premier plan.

#NosLogementsOntdeLimpact



Crédit : Stéphanie Tétu

* La loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) [Loi 2020-1525] a été promulguée le 7 décembre dernier. Elle comporte notamment dans son article 142 le relèvement du seuil pour les marchés de travaux à 100 K€. Il s'agit d'une mesure « limitée dans le temps ».

À PROPOS D'ERILIA

Nos logements ont de l'impact.

Erilia conçoit, construit et gère sur la durée des lieux de vie à fort impact social, territorial et environnemental. Notre raison d'être : rendre le logement accessible à tous pour changer la vie et contribuer à l'attractivité des territoires. Avec plus de 61 000 logements et un réseau de 17 agences et 9 antennes en France, Erilia se positionne comme l'acteur majeur du pôle immobilier social des Caisses d'Épargne.

>Plus d'informations sur www.erilia.fr

- Un savoir-faire diversifié : construction en maîtrise d'ouvrage directe, acquisition-amélioration, acquisition en VEFA, accession sociale à la propriété, vente de patrimoine, gestion de copropriété
- Un patrimoine géré de plus de 61 200 logements
- 1 réseau de 17 agences et 9 antennes en France
- 889 collaborateurs, dont 613 au plus près de nos habitants et des territoires
- 125 361 personnes logées